



1816-1835 L'université d'Etat de Louvain

Créée en 1425 par la bulle Sapientiae immarcescibilis du pape Martin V, l'université de Louvain s'était vue supprimée en 1797, par un décret du département de la Dyle « parce que, par sa forme et la nature des sciences qui y sont enseignées, elle ne suit pas le mode d'instruction publique conforme aux principes républicains ». Sauvée de l'emprise de Joseph II par la révolution brabançonne de 1789, la vieille institution catholique se voyait ainsi brutalement balayée par le Directoire français. Ses biens considérables furent confisqués par l'Etat, ainsi que les nombreuses bourses et fondations, tandis que les différents collèges étaient mis à la disposition de la ville de Louvain.

Alors que l'Université de Louvain était la seule université sur le territoire actuel de la Belgique depuis 370 ans, elle resta fermée sous le régime Napoléonien. Mais dès la chute de l'Empire (Waterloo 1815), les membres de l'ancienne université et les édiles de Louvain entreprirent des démarches auprès des vainqueurs, puis auprès du roi Guillaume Ier. Ils demandaient le rétablissement de l'ancien Studium dans sa forme antérieure. Guillaume Ier souhaitait pour sa part créer dans les provinces du sud un enseignement non confessionnel calqué sur le système hollandais (qui disposait de trois universités à Leyde, Utrecht et Groningue). Il laissa cependant une commission réunie à Bruxelles étudier le problème. Celle-ci préconisa d'abord la création d'une université unique, mais ses membres purent se mettre d'accord quant au choix de Bruxelles ou de Louvain. De guerre lasse, elle se rallia aux vues du roi. Trois universités d'Etat furent donc créées en 1816, à Louvain, à Gand et à Liège.

L'installation de l'université d'Etat de Louvain s'effectua dans des conditions difficiles, en butte au mécontentement général. Le choix de Louvain, avec l'éviction de Bruxelles, avait irrité les milieux progressistes de la capitale, la plupart des membres de l'ancien Studium manifestaient leur opposition et les autorités ecclésiastiques ne pouvaient admettre la neutralité de l'enseignement. La population très largement catholique entra naturellement dans le climat d'hostilité grandissante.

La question la plus difficile resta celle du recrutement du personnel enseignant que l'on devait choisir parmi ceux qui avaient reçu eux-mêmes une instruction supérieure et qui avaient donc, pour la plupart, été formés à l'ancienne école de Louvain. On ne retint d'ailleurs que les personnalités reconnues pour la modération de leurs idées et de leurs opinions. On ne trouva pas assez de candidats dans le pays et on eut dès lors recours à plusieurs professeurs allemands, hollandais et français. Les 16 professeurs — trois ou quatre par faculté — devaient enseigner toutes les branches inscrites au programme; la tâche était lourde et se fit au détriment de leurs travaux personnels, ce qui explique le faible nombre de publications scientifiques à cette époque.

La nouvelle faculté de médecine se constitua sans trop de difficultés. On y retrouvait Guillaume Joseph Van Gobbelschroy, de Louvain, qui avait fait partie de l'ancienne faculté et Charles François Jacmart, de Namur, qui enseigna la médecine interne; **Pierre Craninx** sera son assistant. La Faculté comptait dans ses rangs François Harbaur, d'origine alsacienne, médecin du roi et premier recteur de l'université. Appelé assez rapidement sous d'autres cieux, il fut remplacé par **Jean Marie Baud**, qui avait participé aux campagnes de l'Empire, fut médecin de la marine à Brest, puis chirurgien-en-chef à Bois-le-Duc. Il enseigna l'anatomie, la chirurgie et la pathologie externe.

L'obstétrique fut confiée à Adrien Van Solingen (1759-1830), puis à Joseph-Antoine Leroy (1800-1839). La personnalité la plus remarquable arrivée en 1818 fut sans doute **Antoine Gérard Van Onsenoort** (1782-1841), ancien chirurgien de marine et qui fit campagne successivement avec et contre l'armée napoléonienne. Il dispensa un enseignement de chirurgie et d'ophtalmologie au Grand-Hôpital de la Reine (l'ancienne pédagogie du Faucon, école d'application pour les militaires créée à Louvain par Guillaume Ier) avant d'introduire un enseignement de l'ophtalmologie à l'université. Il quitta Louvain en 1822. **Frédéric Hairion** lui succéda quand l'université catholique resurgira.

Le nombre d'étudiants inscrits à l'université restait très en deçà de ce qu'il avait été auparavant, atteignant péniblement quatre cents. L'enseignement semble avoir pourtant été d'assez bonne qualité. Le niveau scientifique à la faculté de médecine profitait d'ailleurs de la présence de l'école pour les militaires et du dynamisme de la Société de Médecine de Louvain créée en 1821 dont les membres se réunissaient deux fois par mois, groupant professeurs de la faculté et médecins de la ville, y compris les professeurs de l'ancienne faculté. Cependant la tension due à la présence de calvinistes et d'orangistes augmentait d'année en année, pour s'exacerber lorsque Guillaume Ier voulut installer un collège philosophique à Louvain.

N'ayant pas tiré la leçon des déboires de son prédécesseur Joseph II, le roi Guillaume entraînait ainsi en conflit ouvert avec les évêques. Ceux-ci ne pouvaient admettre d'être privés du droit constitutionnel qu'ils exerçaient sur leurs séminaires. Le clergé devint le fer de lance de l'opposition et un élément clé de la future révolution.

L'indépendance sonnait le glas de cette université d'Etat mal aimée. La refonte médicale de l'enseignement tarda cependant à se réaliser. Les trois institutions de Guillaume Ier, amputées de plusieurs facultés, ne méritaient plus le titre d'universités, mais les affrontements continuels entre la crose et le maillet ne permettaient pas de statuer sur leur sort futur. Les évêques belges décidèrent finalement de forcer la main des pères fondateurs du pays en créant un institut d'enseignement supérieur dans l'esprit et les traditions de l'ancienne université catholique. Il semble que ce projet ait pris corps dès 1832, sous l'impulsion de l'évêque de Gand. Un an plus tard, le 14 novembre 1833, le corps épiscopal soumettait le projet au pape Grégoire XVI. Celui-ci accéda à la demande le 13 décembre de la même année.

Toutefois l'université d'Etat existait toujours à Louvain, du moins en droit, et il n'était donc pas possible d'y implanter l'université catholique. Le 4 novembre 1834, les évêques installèrent le siège de l'Université catholique de Louvain à Malines, tout en insistant sur le caractère provisoire de la situation et sur les avantages de Louvain pour accueillir une véritable université. Entre-temps, le courant libéral progressiste et largement laïcisant issu de la Révolution, fut la base de l'Université libre de Bruxelles, fondée par les instances libérales le 20 octobre 1834 et inaugurée le 20 novembre 1834.

Des "coups de force" à répétition finirent par porter leurs fruits, puisqu'en 1835 la loi sur l'enseignement supérieur rayait d'un trait de plume cette université d'Etat si mal aimée. Ainsi disparaissait une institution sans doute peu rayonnante dans le concert européen, mais qui avait eu le mérite d'exister et de promouvoir un enseignement universitaire après la sombre période française.

Le pays disposait ainsi en 1836 de quatre universités : celles de Louvain et de Bruxelles, ainsi que deux universités d'Etat, l'une à Gand et l'autre à Liège, remplaçant les institutions établies sous Guillaume Ier.

En 1837, la Faculté de Médecine comptait **neuf professeurs**.

C'est en 1968 que, suite aux revendications du "droit du sol" par le mouvement flamand, l'Université de Louvain fut contrainte de se diviser en implantant sa section francophone en territoire wallon : la Katholieke Universiteit Leuven resta sur les lieux, tandis que l'Université Catholique de Louvain s'installa au voisinage d'Ottrignies (Louvain-la-Neuve). Le même mouvement séparatiste se produisit à Bruxelles entraînant la création de deux universités, la Vrije Universiteit Brussel et l'Université Libre de Bruxelles. Pour faire droit à une population néerlandophone plus importante que la population francophone, une septième université fut créée à Anvers: Universiteit Antwerpen. C'est ainsi que la Belgique compte depuis lors sept universités : deux universités d'Etat (Gand RUG et Liège ULg), deux universités à Bruxelles (ULB et VUB), deux universités catholiques (UCL et KUL) et l'université pluraliste d'Anvers (UIA).